

DEPARTEMENT
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT
Sarlat

CANTON
St Cyprien

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 15
De présents : 12
De votants : 15

L'an deux mille vingt deux, le 21 Mars à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames GERARDIN - BESSE - MENARDIE M – PICOT - VALIERE et Messieurs AVAZERI - BEZANGER – MENARDIE H - ROBARDET – VIDAL – CABANNE - PIVIN

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le :

/ /2022.

Était absents : Mr Defontaine (procuration à Mr Robardet)
Mme Benitta (procuration à Mr Pivin)
Mr Gourdis (procuration à Mr Ménardie Hervé)

Le présent procès-verbal est approuvé le :

/ /2022.

Le Secrétariat de séance était assuré par Mme Stéphanie Picot.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 10/03/2022

Objet : Vote PV du conseil précédent.

Le Maire ouvre la séance.

Le PV de la réunion du Conseil Municipal du 15/02/2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Vote du compte de Gestion 2021 de la Commune, Vote du compte de Gestion 2021 de l'assainissement, Vote du compte de Gestion 2021 du pôle commercial

Le maire propose au conseil municipal, d'adopter les 3 comptes de Gestions :

- Compte de Gestion 2021 de la Commune,
- Compte de Gestion 2021 de l'assainissement,
- Compte de Gestion 2021 du pôle commercial

lesquels sont en tout point conformes aux comptes administratifs 2021 correspondants.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 de la commune.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Annie Gérardin, délibérant sur le compte administratif de 2021, dressé par Mr Hervé Ménardie, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent Part affectée à l'investissement Résultat RAR (R-D)

INV	- 70 440,33	146 561,27	76 120,94	- 53 872
FON	157 061,33	- 77 050,33	34 585,66	114 596,66
TOT	86 621,00	181 146,93	190 717,60	

Mise au vote : Le maire ne prend pas part au vote. Le pouvoir de M. Gourdis à M. le maire ne pourra pas être comptabilisé.

Votants : 13 Pour : 13

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 de l'assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Annie Gérardin, délibérant sur le compte administratif de 2021, dressé par Mr Hervé Ménardie maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice de clôture	RAR (D)	
INV	114 549,70	- 10 630,43	103 919,27	0
FON	12 359,98	- 17 040,32	- 4 680,34	
TOT	126 909,68	- 27 670,75	99 238,93	

Mise au vote : Le maire ne prend pas part au vote. Le pouvoir de M. Gourdis à M. le maire ne pourra pas être comptabilisé.

Votants : 13 Pour : 13

Objet : Approbation du compte administratif du pôle commercial

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Annie Gérardin, délibérant sur le compte administratif de 2021, dressé par Mr Hervé Ménardie, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent à l'investissement	Part affectée de l'exercice de clôture	Résultat de l'exercice précédent	
INV	- 160 020,54	112 340,44	- 47 680,10	
FON	157 457,20	157 457,20	50 378,30	50 378,30
TOT	- 2 563,34	157 457,20	162 718,74	2 698,20

Mise au vote : Le maire ne prend pas part au vote. Le pouvoir de M. Gourdis à M. le maire ne pourra pas être comptabilisé.

Votants : 13 Pour : 13

Objet : Affectation des résultats comptables 2021 au budget primitif 2022 de la commune.

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif 2021, décide de reporter les résultats au budget primitif 2022 de la commune comme suit :

001 recettes investissement	76 120,94 €
002 recettes fonctionnement	114 596,66 €

Mise au vote : Unanimité

Objet : Affectation des résultats comptables 2021 au budget primitif 2022 de l'assainissement

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif 2021, décide de reporter les résultats au budget primitif 2022 de l'assainissement comme suit :

001 recettes d'investissement	103 919,27 €
002 dépenses de fonctionnement	- 4 680,34 €

Mise au vote : Unanimité

Objet : Affectation des résultats comptables 2021 au budget primitif 2022 du pôle commercial

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif 2021, décide de reporter les résultats au budget primitif 2022 du pôle commercial comme suit :

001 dépenses investissement :	- 47 680,10 €
1068 affectation en réserves :	47 680,10 € (besoin de financement)
002 recettes de fonctionnement :	2 698,20 €

Objet : Vote des taux d'imposition pour 2022

Le maire propose au conseil municipal de fixer comme suit les taux d'imposition applicables en 2022 à chacune des taxes locales (augmentation de 1,5 % par rapport à 2021) :

- Taxe foncière (bâti) : 35,02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 59,54 %

Mise au vote : Unanimité

Objet : Achat d'un déshumidificateur pour le salon de coiffure.

Le Maire rappelle le problème d'humidité rencontré par la gérante du salon de coiffure essentiellement en hiver, problème lié à un déficit important d'isolation. Après visites sur place, il ressort que la solution la plus efficace et rapide pour résoudre cette situation sera de faire l'acquisition et d'installer un déshumidificateur d'air avec une capacité de 30 litres.

Il présente le devis de l'entreprise YESS ELECRIQUE Sarlat pour un montant HT de 364,17 €.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes de Domme/Villefranche du Périgord.

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil de la communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Périgord a délibéré, à l'unanimité de ses membres, en date du 22 février 2022, afin de procéder à la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur le point suivant ainsi modifié, dans le bloc « Autres compétences transférées, 3 Santé-loisirs » : « **Création, aménagement, entretien de la vélo route voie verte de la vallée du Céou et de toute vélo route voie verte nouvelle à créer** ».

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter la modification des statuts ainsi libellée et sollicite son avis.

Mise au vote : Unanimité

Divers

Voirie

Adressage : l'implantation des mats est en cours. En raison de la présence des réseaux, l'implantation de mats dans le bourg devra être revue, soit en apposant des plaques sur les maisons, soit en reconsidérant le système de fixation des mats au sol. Des habitants ont fait part verbalement de leur refus d'avoir une plaque sur leur maison.

L'Enquête publique pour le changement d'assiette de chemins à Plapech a été clôturée ce jour. Le Commissaire enquêteur rendra son rapport d'ici un mois. Le Conseil Municipal aura à délibérer sur ses conclusions.

Dans le cadre du contrôle de légalité, la Sous-Préfecture a demandé le retrait de la délibération du 15 février 2022 par laquelle le conseil municipal avait décidé d'examiner les demandes d'aliénation de chemins ou espaces communaux du domaine public que si les demandeurs s'engageaient préalablement par écrit à rembourser à la commune, quel que soit l'avis du commissaire enquêteur et la décision du conseil municipal, les frais engendrés par l'enquête publique, au motif qu'il s'agirait de dépenses obligatoires pour les communes. Le Maire fait part de son intention de ne pas retirer cette délibération, arguant que ce remboursement des frais se pratique dans d'autres communes et que c'est bien la commune qui, dans tous les cas, règle préalablement les frais d'enquête publique avant de solliciter leur remboursement.

Programme de voirie 2022 : la route de Gézélou fera l'objet de travaux de réfection en lieu et place de celle du Coze, considérée en moins mauvais état. En raison de l'augmentation du prix des produits pétroliers, la communauté de communes a fait savoir que l'enrobé subirait une augmentation 17 % la tonne qui s'élèvera à 97 € HT.

L'Unité d'Aménagement du Département a transmis un rapport sur la vitesse des véhicules qui traversent le bourg. Les mesures ont été prises entre le 1^{er} et le 07 mars 2022. Ce rapport montre que 85 % des véhicules roulent à une vitesse inférieure à 51 km/h. Sur une semaine, 854 véhicules ont néanmoins roulé en dessus de 51 km/h, soit une moyenne de 122 véhicules par jour. Sur ces 854 véhicules, la plupart roulent à une vitesse située entre 52 et 70 km/h. 1,4 % de ces 854 véhicules roulent au-dessus de 70 km/h. Les élus demandent d'autres mesures (aux entrées du bourg au niveau du camping et avant le monument aux morts).

Solidarité

Solidarité avec l'Ukraine : à l'initiative de l'Union des Maires et du Conseil Départemental de la Dordogne, la commune s'est associée avec celles du territoire communautaire à une opération de solidarité avec le peuple ukrainien. Des produits de première nécessité ont été collectés et centralisés au Foyer Rural de St Martial de Nabirat. Ils ont été ensuite acheminés par des véhicules du Conseil Départemental. Le Maire prendra contact avec l'Union des Maires pour demander si ces colis sont bien arrivés à destination. Il remercie Maïté Valière de son implication dans cette opération de solidarité.

Ecole

Socle numérique : le matériel numérique est opérationnel et la demande de versement de la subvention sera faite après acquittement des factures.
Annie Gérardin rend compte de la réunion du Conseil d'Ecole qui s'est déroulé à Nabirat le 03 mars dernier. Les effectifs resteront identiques pour la prochaine rentrée. Un seul service est à nouveau organisé à la cantine.

Finances

Les budgets 2022 ont été préparés et seront votés le 11 avril 2022.
Le Maire a rencontré Mme Michaut (Communauté de Communes de Domme-Villefranche) pour faire le point avec elle sur le paiement des taxes de séjour des meublés situés sur la commune. Il s'avère que les bailleurs qui louent via des sites internet tels que Abritel ou Airbnb s'acquittent de la taxe de séjour, laquelle est payée à la Communauté de Communes directement par les gestionnaires des sites.

Sécurité

Il sera procédé au contrôle des poteaux et bouches à incendie le 14 avril 2022. Sami Vidal y représentera la Mairie.
Concernant le Schéma Communal de Défense Incendie, le dossier sera repris au retour de François Defontaine.
Participation Citoyenne à la Sécurité : à la demande du Maire, Gérard Di Maggio prépare un plan afin d'organiser celle-ci et le présentera au Maire et aux autres référents dès qu'il l'aura finalisé.
Plan Communal de Sauvegarde : une réunion de la commission est arrêtée le 07 avril 2022 à 18h30 pour finaliser le dossier avant présentation au Conseil Municipal.

Réseaux – Assainissement – Ordures ménagères

Aires Déchets : elles sont toutes finalisées et seront opérationnelles à compter du 11 avril 2022 (et non le 18 comme indiqué par le Maire). A compter de cette date, le ramassage des bacs aux autres endroits actuels cessera et les bacs seront retirés. Les aires de collecte situées au Couderc et au Monument aux Morts seront supprimées et fermées. La Municipalité devra indiquer au SICTOM le nombre de bacs qu'elle souhaite conserver. La redevance incitative sera appliquée en 2024 ; elle se substituera à la taxe d'enlèvement. Toutefois, dès 2023, l'ouverture des containers à l'aide des badges sera mise à l'essai. Pour plus d'explications, le SICTOM tiendra une permanence le 17 mai 2022 de 13h30 à 17h00 place du Foyer Rural. On pourra aussi y retirer des sacs noirs.
Ce mode de collecte des déchets ménagers s'impose à toutes les collectivités du département et la Municipalité compte sur le civisme de chacun pour en respecter les consignes d'utilisation.
Lors de la réunion du SICTOM du Périgord Noir du 11/03/2022, il a été indiqué que les professionnels devront mettre leurs déchets dans les nouveaux containers (à l'exception des gravats et encombrants qui doivent toujours être apportés en déchetterie) et paieront une redevance spéciale. Des dérogations seront accordées toutefois au CRE de Domme, aux centres hospitaliers, aux supermarchés, aux collèges et lycées et aux établissements touristiques en haute saison, qui bénéficieront de bacs spéciaux.
Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au Lantier et à Pech de Biau débuteront en avril prochain.

Le Cabinet CEE a remis son rapport faisant suite aux tests à la fumée réalisés en début d'année. Ce rapport indique :

- Qu'il est globalement observé un nombre d'anomalies relativement peu importantes. Le fort apport en eau lors des épisodes pluvieux au niveau de l'entrée de la station n'est donc pas la conséquence de mauvais branchement des gouttières, de grille pluvial, etc....
- Qu'après discussion avec la commune et analyse des investigations, les eaux météoriques arrivant en entrée de station lors des épisodes pluvieux peut-être expliqué par :
 - La totalité des regards fuyards. Chacun peut entrainer un léger apport en eau pluviale dans le réseau d'eaux usées lorsqu'il pleut, qui multiplié par le nombre de regards peut représenter un volume plus important.
 - Le trop-plein de l'étang du Carbonnier se jetant dans le réseau des eaux usées. Les agents communaux ont pu vérifier cette problématique au moyen de tests à la fluorescéine. De plus, cela peut être corroboré au fait que les pompes du poste de relevage présentent des temps de fonctionnement beaucoup plus important en période pluvieuse plutôt qu'en période sèche.

De plus, l'apport en eau au niveau de la station peut s'avérer être des eaux claires parasites permanentes drainées par le réseau des eaux usées présent en accotement le long de la voirie communale menant à la station d'épuration. Afin de régler ce problème d'eaux parasites arrivant à la station, il est donc proposé :

- De régler le problème du trop-plein d'étang du Carbonnier. Les travaux sont à priori commandés. Une vérification des temps de pompage des pompes après réalisation des travaux devrait permettre de vérifier si les travaux ont engendré une amélioration de la problématique. Une rencontre avec le nouveau gérant du camping sera sollicitée.
- De rendre étanche le plus possible les regards des eaux usées sur la commune.
- De réaliser des investigations lors des épisodes pluvieux afin d'identifier plus précisément les secteurs d'où les eaux de pluie proviennent.
- De réaliser des investigations nocturnes afin d'identifier les eaux claires parasites permanente du réseau présent en accotement le long de la voie communale menant à la station.

Contentieux

Affaire Couprie : Mme Couprie ayant pris un avocat, l'audience prévue début mars est reportée en avril.

Affaire Ghabi : la demande de pourvoi de Mme Ghabi en Conseil d'Etat a été rejetée.

Affaire boulangerie : M. et Mme Fernandez ont envoyé un courrier à la Mairie par l'intermédiaire de leur avocat. Il y sera fait réponse dans les meilleurs délais par l'avocat de la commune, laquelle a sollicité la mise en œuvre de la protection juridique.

Bâtiments communaux

Le traitement de la charpente du Pôle Commercial a été commandé et sera réalisé prochainement.

Roger Robardet présente de nouveaux devis pour les murs du cimetière, de la mairie et l'ancienne citerne. Après débat, le Conseil Municipal souhaite des précisions.

Les travaux de réfection des fenêtres des vestiaires du stade de foot seront réalisés par l'entreprise Faugère avant la fin du mois.

Les bâtiments communaux ont été contrôlés par VERITAS la semaine précédente. Dans l'attente de la transmission des rapports, Roger Robardet présente les points importants faisant suite à cette visite de contrôle. Par rapport à l'an dernier, seul le groupe scolaire a été traité, sachant qu'il y avait menace de fermeture par la Commission de Sécurité. Pour les autres bâtiments, certains nécessitent des interventions rapides en raison de non-conformités graves. Certaines seront préalablement examinées voire traitées par les élus et les agents, d'autres seront levées après exécution des travaux qui doivent être réalisées par des entreprises et qui ont été votés en début d'année par le Conseil Municipal.

Activités commerciales

Le dépôt de presse à l'Agence Postale communale est à nouveau en place.

Maïté Valière et Hervé Ménardie ont trouvé chacun un primeur qui accepterait de venir sur le marché. Le jour de la foire de l'arbre et de la foire aux plantes de Daglan, Maïté et Stéphanie ont rencontré des commerçants intéressés par le marché. Des questions restent encore à régler pour faire redémarrer le marché et notamment celles du jour du marché et de l'implantation de la borne électrique qui nécessitera l'installation d'un nouveau compteur électrique. ENEDIS doit contacter Roger Robardet le 28 mars prochain.

Culture et animation

Le 3^{ème} Salon du Livre est en préparation et se déroulera le 28 mai prochain. Des auteurs de renommée nationale seront présents.

La commune accueillera une fanfare du Bénin le 15 juillet prochain. Cette animation est gratuite.

La séance est levée à 22h00